



Université de Lorraine

Pour toute question écrire à : capa@snptes.org ou :

Secrétaire académique : Fabrice Orel 06 77 47 03 44 fabrice.orel@snptes.org

Secrétaire académique adjoint secteur ESR : Bernard Dussoubs 06 10 44 48 21 bernard.dussoubs@univ-lorraine.fr

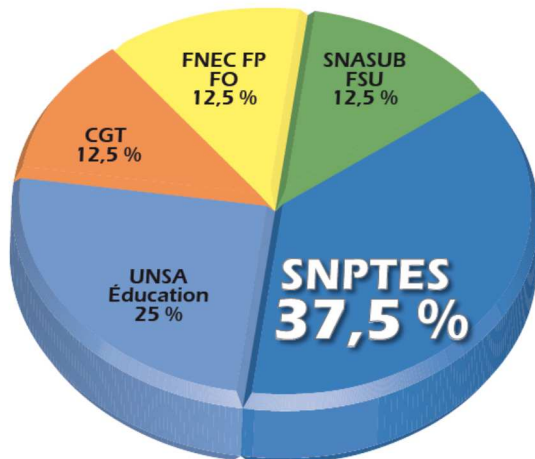
Référente CAPA : Delphine Cattelain 07.83.69.93.23 delphine.cattelain@snptes-lorraine.org

Sommaire

- **CAPA** Commission Administrative Paritaire Académique
- **Mutations intra-académique**
- **Lien AMIA / 1^{ère} connexion / AMIA pour les techniciens**
- **Utilisation de sa boîte mail académique**
- **Concours et retraite**

Répartition des sièges en CAPA

Pourcentage des sièges attribués aux organisations syndicales lors des élections à la Commission administrative paritaire académique des ATRF de l'académie de Nancy Metz (scrutin du 27 novembre au 4 décembre 2014)



CPE ITRF

Catégorie A

REVEILLE Anne
GIRARDET Jean-Michel
DUSSOUBS Bernard
LOPEZ José-Manuel

Catégorie B

LONGEAUX Chantal
FRANÇAIS Olivier
CARREGA Serge
BONINA David

Catégorie C

GRENIER Laurent
RUHLMANN Carole
DUBUISSON Angélique
DE ISEPPI Karine

Répartition des sièges en CAPN (National)



Calendrier des opérations : On distingue deux phases

➤ **Demandes de mutation :**

Les demandes de mutation à l'intérieur de votre académie au titre de la rentrée scolaire 2016 se feront à partir du site internet AMIA

(<https://amia.orion.education.fr/amia/Amia>).

De début mars à début avril 2016

➤ **Confirmation des vœux**

Vous devrez impérativement vous connecter sur **AMIA** pour imprimer personnellement votre confirmation de demande de mutation, en vérifier le contenu et l'adresser, accompagnée de toutes les pièces justificatives sous couvert de votre supérieur hiérarchique, au service du Rectorat concerné :

Date limite : **début avril 2016**

Aux services du Rectorat de votre académie

IMPORTANT : N'oubliez pas de nous en informer. Nous vous accompagnerons dans votre démarche de mobilité et vous guiderons précisément pour effectuer vos vœux.

FORUM SNPTES - Accueil

forum.snpptes.org/index.php?PHPSESSID=b2e9d9d4cdbe247eed74564213c5ab638&

Applications Commission de la c... Sites collaboratifs CSE Aidop INTRANET DE L'ACA... Webmail versailles SNPTES MENH1424368N - ... G decharge syndicale ...

Snpptes La volonté de négocier, la force de s'opposer!

Le forum SNPTES

Bienvenue, **Invité**. Veuillez vous connecter ou vous inscrire.
10 Février 2016, 16:06:42

[Retour au site](#) [Accueil](#) [Aide](#) [rechercher](#) [Connexion](#) [S'inscrire](#)

Nouvelles: Bienvenue sur le forum de discussion du SNPTES. Cet espace de discussion vous est spécialement dédié. N'hésitez pas à parcourir notre forum mais pour vous tenir au courant de l'actualité sur vos statuts, votre carrière et votre vie professionnelle.

FORUM SNPTES		fil de discussion	Messages	Dem
Sujet de discussion				
	Discussion générale Discussion sur tous les sujets concernant l'éducation nationale, l'enseignement supérieur et la recherche	1062	6635	Hier à 11:17:18 dans Re : changem par micam21
	Mobilité (mutation, détachement, ...)	826	4133	Aujourd'hui à 16:0 dans Re : Re : Con par Xav_D
	Retraites	207	966	Aujourd'hui à 14:0 dans Re : Reconna par carmelita
	ITRF Sous-section: PERSONNELS DES LYCÉES et COLLEGES = EPLE	2526	13416	Aujourd'hui à 14:0 dans Re : Concours par Service juridique
	ITA et Chercheurs (CNRS, INSERM, INRA, ...)	468	2676	Hier à 09:29:30 dans Re : PSEP au par pmb
	Enseignants-chercheurs et enseignants	1	4	Aujourd'hui à 09:1 dans Re : Suivi de par JGordano
	AENES	72	219	29 Janvier 2016, 13 dans Concours de droit commun... par Alain Charrier

1607 10/02/2016

Utilisez également le forum de discussion du **SNPTES**.
<http://forum.snpptes.org>

Comme de nombreux collègues qui nous font part de leurs difficultés, posez vos questions sur ce forum, vos représentants **SNPTES** y sont à votre écoute pour vous répondre.

PROCEDURES PARTICULIERES

✓ Traitement des dossiers prioritaires

- Rapprochement de conjoints séparés pour des raisons professionnelles
- La prise en compte du handicap
- Quartiers urbains difficiles
- Mesures de carte scolaire
- Réintégrations après un congé parental, un détachement, une disponibilité ou un congé de longue durée
- Procédure spécifique d'affectation dans les établissements d'enseignement supérieur

Nous pouvons vous aider dans la constitution de votre dossier de mutation.

Demandes de mutation vers une autre académie

Vous avez obligatoirement fait votre pré-inscription sur Amia pendant la phase inter-académique qui a été validée. De ce fait, vous pouvez poursuivre votre demande de mutation en intra-académique:

- ❖ Vous sélectionnez le choix de votre académie
- ❖ Vos vœux
- ❖ Imprimez votre demande de mutation en prenant soin de la vérifier
- ❖ Vous la transmettez à l'académie concernée avec les pièces justificatives sous couvert de votre supérieur hiérarchique.

***La liste des postes vacants publiés sur AMIA est indicative.
De nouveaux postes peuvent devenir vacants.***

Vérifiez le choix de vos zones géographiques et suivez les conseils de vos représentants SNPTES pour augmenter vos chances de réussite.

La date limite de retour des fiches de vœux au Rectorat est début avril 2016 Résultats mouvement sur AMIA à titre indicatif à partir début juillet 2016.

En fin de journal, à titre d'exemple (Orléans-Tours) un explicatif d'AMIA pour les techniciens, le SNPTES ayant obtenu du ministère que toutes les académies soient incitées à utiliser AMIA pour la catégorie B en EPLE.



ATSS MOUVEMENTS INTER ET ACADEMIQUE. Bienvenue sur AMIA.

A la première connexion, il est nécessaire d'initialiser votre mot de passe
Si vous avez oublié votre mot de passe, vous pourrez cliquer sur le lien "Mot de passe oublié" dans la fenêtre de connexion. Vous aurez alors à réinitialisation votre mot de passe.

Impossible d'effectuer la réinitialisation du mot de passe : aucune adresse email n'est associée à votre compte utilisateur :

Il faut faire une demande de réinitialisation de votre mot de passe à la gestion.

Le login est inconnu :

soit vous n'etes pas chargé dans Amia, dans ce cas faites une demande à la gestion, soit le login saisi n'est pas correct, vérifier que vous avez bien renseigné votre numen.

S'il s'agit de votre première connexion à AMIA, votre mot de passe est votre date de naissance sous forme JJ/MM/AAAA.

Numen

Mot de passe

Changer de mot de passe ☐

[Mot de passe oublié ?](#)

Tutoriel sur l'utilisation d'AMIA pour le mouvement des techniciens

- 1) Accéder à l'application AMIA sur le lien ci-dessous : <https://amia.phm.education.gouv.fr/amia/Amia>
- 2) Se connecter en entrant son Numen et son Mot de passe. Lors de la première connexion, le Mot de passe est la date de naissance sous le format JJ/MM/AAAA et doit être modifié.

MINISTERE EDUC NAT ENSEIGNEM... (FR) | <https://amia.phm.education.gouv.fr/amia/Amia>



ATSS MOUVEMENTS INTER ET ACADEMIQUE. Bienvenue sur AMIA.

S'il s'agit de votre première connexion à AMIA, votre mot de passe est votre date de naissance sous forme JJ/MM/AAAA.

Numen

Mot de passe

Changer de mot de passe ☐

[Mot de passe oublié ?](#)

- 3) Choisir le mouvement des Techniciens de Recherche et Formation :



MOUVEMENTS ACADEMIQUES



Mouvements auxquels vous pouvez participer

M. xxxxxxxxxxxxxx

Vous êtes Technicien de recherche et formation classe xxxxxxxxxxxxxx

Vous pouvez participer aux mouvements suivants :

- ☐ Académique
- ☐ Orléans-Tours
- ☐ **Mouvement des TECRE**

- 4) Choisir l'action à effectuer :



Planning



Des mises à jour des postes seront faites régulièrement.

Plannings

Pour tout problème, envoyez un message à correspondants_dgae@ac-orleans-tours.fr

Vous pouvez télécharger la [note de service](#).

Consulter les zones géographiques

Consulter les postes vacants ou susceptibles	Du 16 Mars 2015 au 12 Avril 2015
Formuler ou modifier votre demande	Du 16 Mars 2015 au 12 Avril 2015
Editer votre confirmation de demande	Du 13 Avril 2015 au 19 Avril 2015

Webmail

Nom d'utilisateur :

Mot de passe :

Français ▼

Connexion



Pensez à vider régulièrement votre boîte mail, une fois saturée vous ne pourrez plus y recevoir aucune information !

ADRESSE DE MESSAGERIE ?

Vous disposez d'une adresse de messagerie professionnelle de type **prenom.nom@ac-nancy-metz.fr** (exemple : anne-marie.le-pont@ac-nancy-metz.fr)

LA PROCEDURE

Comment y accéder ?

➔ Connectez-vous au Web-messagerie :

<https://webmel.ac-nancy-metz.fr>

➔ Saisissez votre nom d'utilisateur ou identifiant :
1^{ère} lettre du prenomnom (en minuscules, sans espace, ni point)

A ne pas confondre avec votre adresse e-mail :
prenom.nom@ac-nancy-metz.fr

Exemple : Pour Anne-Marie DURAND née LE PONT :
adurand ou ale-pont

Si votre nom d'utilisateur ne fonctionne pas, essayez en ajoutant 1, 2, 3,...
derrière le nom (exemples : adurand2 ou ale-pont1)
Retrouvez votre identifiant avec votre NUMEN : **Cliquez ici**

➔ Saisissez votre mot de passe : à la 1^{ère} connexion c'est votre **NUMEN** (si vous le l'avez pas modifié auparavant) **en majuscules**.
(Identifiant officiel de l'éducation nationale en 13 chiffres et lettres)

Il est possible de **réinitialiser votre mot de passe** (retour au NUMEN)

CONSEIL / Contactez votre délégué SNPTES local : <http://www.snptes.fr/Nancy-Metz>

Pour le NUMEN, vous pouvez le demander au service du personnel de votre établissement ou s'il existe, dans votre dossier de carrière sur votre espace numérique de travail (ENT).

Explications: [Tout savoir sur votre messagerie académique](#) Il est aussi possible de contacter le service d'assistance au 03 83 86 25 00.

CONCOURS

Les **registres d'inscription** aux concours et examens professionnels I.T.R.F. de la session 2016 sont **ouverts du mercredi 30 mars, 12 heures (heure de Paris) au mercredi 27 avril 2016, 12 heures, heure de Paris.**

- Les candidats s'inscrivent en retournant par voie postale - **en recommandé simple** - les dossiers d'inscriptions personnalisés qu'ils ont obtenus suite à leur inscription sur le service en ligne qui leur est proposé
- [Accéder aux informations et service d'inscription](#)

RETRAITE Simulateur de calcul du montant de votre pension : [Cliquez ici](#)

Pour toute question écrire à : capa@snptes.org ou :

Secrétaire académique : Fabrice Orel 06 77 47 03 44 fabrice.orel@snptes.org

Secrétaire académique adjoint secteur ESR : Bernard Dussoubs 06 10 44 48 21 bernard.dussoubs@univ-lorraine.fr

Référente CAPA : Delphine Catteloin 07.83.69.93.23 delphine.catteloin@snptes-lorraine.org

Site internet local : <http://snptes-lorraine.org/>

Le forum du SNPTES (www.forum.snptes.org) est un espace d'ordre professionnel et syndical.

Il est organisé en fils de discussion regroupés, en thématique personnels des bibliothèques, contractuels de droit public, et de sécurité).

1 ► S'enregistrer

Pour devenir membre du forum SNPTES, le visiteur doit « s'enregistrer » du menu principal de la page d'accueil, l'utiliser sa convenance un identifiant, une adresse courriel valide, et la protection anti-spam.

Il doit aussi accepter la charte de bon usage du forum et « Inscrivez-vous ».

L'administrateur du forum reçoit en retour un courriel d'appréciation de ce nouveau membre.

2 ► Se connecter

Pour entamer une discussion, l'invité nouvellement membre « connexion » du menu principal de la page d'accueil. Il accède au mot de passe) qu'il doit, une fois rempli, valider en cliquant :



Recevoir les fils de discussions

Chaque fil de discussion peut être suivi depuis sa messagerie. Le bouton « aviser » permet aux membres de s'abonner, par courriel, à une notification de réponses au sujet concerné.

(<http://www.snptes.fr/Formulaire-d-adhesion-en-ligne.html>)

Nouveau service, l'adhésion en ligne !

Formulaire en ligne

Remplissez facilement le formulaire pour accéder ensuite au paiement en ligne.



Mode de paiement

Choisissez votre mode de paiement par carte bancaire, par chèque ou par prélèvement automatique.

Carte bancaire

Cliquez sur la carte bancaire de votre choix.

Connexion sécurisée

Vous êtes redirigé(e) sur le site de la banque postale pour effectuer votre paiement en toute tranquillité.

Adhérer au SNPTES, c'est participer au financement de nos actions d'information, de formation et de défense des intérêts collectifs et individuels des personnels.

Cela vous permettra aussi, si vous le souhaitez, de participer à la vie démocratique de notre organisation et éventuellement de devenir administrateur du syndicat ou d'être candidat sur nos listes.

Vous trouverez en page suivante, le tableau vous permettant de déterminer selon votre indice de traitement, le montant de votre cotisation. Nous vous rappelons que votre cotisation représente l'unique moyen de financement du SNPTES et que 66 % de son montant est déductible de votre impôt sur le revenu.

Montant de la cotisation syndicale

2015 / 2016

INDICE INM	Montant cotis. en €	INDICE INM	Montant cotis. en €	INDICE INM	Montant cotis. en €	INDICE INM	Montant cotis. en €	INDICE INM	Montant cotis. en €	INDICE INM	Montant cotis. en €	INDICE INM	Montant cotis. en €
321	74,84 €	349	84,62 €	385	104,60 €	426	122,64 €	468	135,82 €	540	163,45 €	695	220,33 €
322	74,98 €	350	85,47 €	386	104,97 €	428	123,12 €	471	137,10 €	550	171,38 €	696	220,65 €
323	75,22 €	352	86,55 €	387	105,93 €	430	123,61 €	473	137,74 €	551	172,45 €	711	227,07 €
324	75,73 €	353	88,15 €	390	106,90 €	431	124,25 €	474	138,28 €	552	173,52 €	713	229,22 €
325	76,26 €	354	88,41 €	392	107,65 €	432	124,54 €	486	141,92 €	555	175,66 €	719	231,15 €
326	76,80 €	355	89,22 €	393	107,92 €	436	126,31 €	489	142,79 €	560	177,49 €	729	234,57 €
327	77,01 €	356	89,87 €	394	108,18 €	437	126,60 €	490	143,10 €	561	177,80 €	734	236,71 €
328	77,24 €	357	90,51 €	395	108,72 €	439	127,46 €	491	143,42 €	562	178,12 €	741	238,66 €
329	77,49 €	358	91,09 €	396	109,79 €	440	127,89 €	492	143,74 €	564	178,77 €	749	241,29 €
330	77,72 €	360	91,42 €	397	110,86 €	443	128,53 €	494	144,38 €	567	180,79 €	760	245,28 €
331	77,96 €	361	92,22 €	398	111,93 €	445	129,82 €	495	144,68 €	573	182,73 €	776	249,47 €
332	78,19 €	362	93,08 €	400	112,73 €	446	130,57 €	501	147,28 €	574	183,16 €	783	251,71 €
333	78,43 €	363	93,33 €	402	113,54 €	448	131,00 €	505	148,88 €	582	186,91 €	821	264,56 €
334	78,62 €	365	94,26 €	404	114,50 €	449	131,37 €	510	150,06 €	593	189,38 €	881	285,99 €
335	79,53 €	368	96,29 €	405	115,14 €	450	131,75 €	511	150,40 €	596	190,34 €	916	296,70 €
336	80,12 €	369	97,36 €	407	116,21 €	454	132,01 €	514	151,03 €	597	190,66 €	963	312,76 €
337	80,39 €	370	98,43 €	410	117,39 €	455	132,21 €	515	151,40 €	604	192,80 €	1004	320,26 €
338	80,65 €	371	98,97 €	411	117,82 €	457	132,82 €	517	152,10 €	612	194,94 €	1058	337,40 €
339	81,19 €	373	99,61 €	412	118,36 €	458	133,09 €	519	153,38 €	619	198,15 €	1115	352,39 €
340	81,62 €	375	100,15 €	416	119,96 €	459	133,35 €	522	155,31 €	623	199,48 €	1139	359,89 €
341	81,86 €	376	100,68 €	418	120,61 €	462	133,60 €	526	156,50 €	635	202,25 €	1164	369,53 €
342	82,48 €	377	101,65 €	420	121,03 €	463	133,89 €	531	157,98 €	639	203,51 €	1217	385,32 €
345	83,33 €	379	102,72 €	421	121,57 €	464	134,42 €	534	161,20 €	642	206,62 €	1270	402,08 €
346	83,87 €	380	103,15 €	422	121,87 €	465	134,96 €	535	161,47 €	658	210,90 €	1320	417,94 €
347	84,40 €	382	103,70 €	423	122,11 €	466	135,23 €	536	161,74 €	673	216,36 €		
348	84,51 €	384	104,33 €	425	122,48 €	467	135,49 €	538	162,81 €	686	218,51 €		

Bulletin d'adhésion au SNPTES

NOUVEAU : l'adhésion en ligne
<http://www.snptes.fr/Formulaire-d-adhesion-en-ligne.html>

Possibilités de paiement
 jusqu'à 5 mensualités

Je soussigné(e) Nom :

Nom de jeune fille : Prénom :

Date de naissance : Tél. :

Adresse personnelle :

Adresse professionnelle :

Établissement : Académie :

Courriel : @

Échelon : Indice : Grade :

Statut : (ITRF, ITA, personnel de bibliothèque, PO, PTO, contractuel...)

Je reçois la presse syndicale :

☐ par envoi postal ☐ adresse personnelle ☐ adresse professionnelle ou ☐ par voie électronique ☐ Courriel

Déclare adhérer au SNPTES

Date et signature : Montant versé : €

Attention :

Les retraités paient la moitié de la cotisation correspondant à leur indice de départ à la retraite, les temps partiels au prorata du salaire perçu.

Retournez le bulletin d'adhésion accompagné d'un ou plusieurs chèques, à l'ordre du SNPTES, correspondant au montant de votre cotisation soit à :

- nos secrétaires académiques ou nos délégués locaux (<http://www.snptes.fr/Nossecrétaires.html>)
- ou directement au SNPTES
18 rue Chevreul
94600 CHOISY-LE-ROI

J'autorise le SNPTES à faire figurer ces informations dans ses fichiers et ses traitements manuels et automatisés.

66% de votre cotisation est déductible du montant de vos impôts. Si vous ne payez pas d'impôt, vous recevrez un remboursement correspondant à 66% du montant de votre cotisation (crédit d'impôt).



Éducation nationale - Enseignement supérieur - Recherche
 Culture - Jeunesse et sports

SNPTES - capa@snptes.org - Site web : <http://www.snptes.fr> - Forum : <http://forum.snptes.org>

La volonté
 de négocier,
 la force
 de s'opposer !